

## Conseil des Ministres

### Communiqué n° 31/2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni le Jeudi le 30 Octobre 2025, sous la Présidence de **Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, Président de la République.**

Le Conseil a examiné et approuvé un **projet de loi portant loi de finances pour l'année 2026.**

Ce Projet de Loi de Finances pour l'exercice 2026 revêt une portée singulière et hautement symbolique dans l'évolution de la gestion des finances publiques dans notre pays. En effet, il s'agit du premier budget élaboré intégralement selon l'approche du budget programme, conformément aux dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2018.

La mise en œuvre du budget-programme marque une rupture décisive avec l'ancien système de budgétisation par nature économique, caractérisé par une prédominance de la gestion administrative et une faible lisibilité des résultats attendus. Le PLF 2026 inaugure ainsi une ère nouvelle où l'efficacité, la transparence et la redevabilité deviennent les maîtres-mots de l'action publique.

Dans cette perspective, le budget de l'État se structure désormais autour de 108 programmes et 24 dotations, chaque programme doté d'objectifs clairs et mesurables. Ces programmes traduisent de manière opérationnelle les priorités nationales issues du programme électoral de Son Excellence Monsieur le **Président de la République Mohamed OULD CHEIKH EL GHAZOUANI « Mon ambition pour la Patrie »** présenté dans la Politique Générale du Gouvernement, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et les stratégies sectorielles.

L'élaboration du PLF 2026 s'est distinguée par un processus d'arbitrage budgétaire fondé sur la performance. Ce choix traduit la volonté d'allouer les ressources de manière optimale, en tenant compte non seulement des besoins exprimés par les départements ministériels, mais également des résultats attendus et de leur contribution au développement économique et social.

Ainsi, l'allocation des crédits budgétaires n'est plus le simple prolongement mécanique des dotations antérieures : elle s'opère désormais dans le cadre d'une approche de performance, visant à renforcer la discipline budgétaire et à maximiser l'impact des politiques publiques.

Pour la première fois, le PLF 2026 est enrichi d'annexes dont les Projets Annuels de Performance (PAP). Ces PAPs, élaborés par chaque département, présentent :

- Les stratégies sectorielles et programmatiques retenues par les ministères ;
- Les objectifs opérationnels qui en découlent ;
- Ainsi que les indicateurs de performance permettant d'évaluer, a posteriori, le degré de réalisation des résultats.

Cet apport méthodologique représente une avancée majeure en matière de gouvernance budgétaire, en rapprochant l'action publique de la culture de l'évaluation, et en instaurant un lien direct entre les moyens engagés et les effets produits.

Par ailleurs, le PLF 2026 s'inscrit en parfaite cohérence avec le Cadre de Dépenses à Moyen Terme global (CDMT-g), tel que présenté dans le Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2026-2028. Cette articulation garantit la soutenabilité des finances publiques, tout en assurant la concordance entre la programmation budgétaire sectorielle et la trajectoire macroéconomique et budgétaire nationale.

À travers cette réforme, notre pays s'inscrit dans la lignée des pays ayant déjà opéré avec succès la transition vers le budget-programme. Les expériences internationales ont démontré que cette approche permet :

- Une meilleure efficacité de la dépense publique, en alignant les crédits sur des résultats attendus clairement définis ;
- Une plus grande transparence, grâce à la présentation des objectifs et indicateurs au Parlement et à l'opinion publique ;
- Un renforcement de la responsabilité des gestionnaires publics ;

Une plus grande crédibilité de la politique budgétaire, tant vis-à-vis des citoyens que des partenaires techniques et financiers

Les recettes totales devraient atteindre 128,79 milliards MRU en 2026 contre 116,96 milliards MRU dans la LFR 2025, soit une hausse de 11,83 milliards MRU (+10,11 %). Cette amélioration reflète à la fois le renforcement de la mobilisation interne et la diversification des sources de revenus.

Les dépenses totales et prêts nets atteignent 132,18 milliards MRU dans le PLF 2026 contre 119,12 milliards MRU en 2025, soit une hausse de 13,06 milliards MRU (+10,96 %). Cette évolution traduit une gestion rigoureuse des finances publiques, avec une priorité donnée à l'investissement.

Le PLF 2026 reflète un exercice budgétaire rigoureux et réactif. Il anticipe les mutations de l'environnement économique, sécurise les programmes prioritaires et renforce la transparence dans la gestion publique. Il marque un tournant vers une gouvernance budgétaire plus agile, fondée sur des arbitrages dynamiques et une utilisation efficiente des ressources.

Il est à noter que la croissance devrait s'établir à 4,1% en 2025 et à 5,1% en 2026.

Le Conseil a également examiné et adopté le projet de décret suivant :

- **Projet de décret autorisant la prise de participation de l'Etat au capital d'une Société à participation publique minoritaire dénommée « Société Nationale du Sucre ».**

Le présent projet de décret vise à autoriser le Ministre des Finances, à prendre, au nom de l'État, une participation au capital de la société à participation publique minoritaire dénommée « Société Nationale du Sucre » pour le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un complexe agro-industriel de production de sucre, afin d'exploiter les potentialités de la culture de canne à sucre dans la zone de Foum Glaita.

**Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur** a présenté une communication relative à la situation internationale.

**Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local** a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Enfin, le Conseil a pris *les mesures individuelles* suivantes :

**Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers**  
**Secrétariat Général**

- **Secrétaire Général** : Mohamed Ahmedou ABDI

**Ministère des Affaires Economiques**

**Cabinet**

- **Chargés de Mission** :
  - AlHousseini PAM, Docteur en Mathématiques appliquées et Statistiques

- Abdallahi Sid'Ahmed MEIME, titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en techniques de communication
- Ebnetta Ousmane SANGHOTT, titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en Administration des Affaires

## **Ministère des Finances**

### **Cabinet**

- **Chargé de Mission** : Mohamed Yahya Taleb Ahmed Eddidda
- **Inspecteur Général des Finances** : Ely O TEISS, précédemment Directeur Général des Impôts

### **Administration Centrale**

- **Directeur Général des Impôts** : Mokhtar Salem Mouna, précédemment Directeur Général de l'Agence du Numérique

## **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

### **Secrétariat Général**

- **Secrétaire Général** : Mohamed OULD BLAL, titulaire d'un diplôme de Master2 en Ingénierie Informatique

## **Ministère de l'Energie et du Pétrole**

### **Cabinet**

- **Chargé de mission** : Ba Elhaj Abdoul

### **Établissements Publics**

#### **Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)**

- **Directeur Général** : Mohamed Lemine O Raghani

## **Ministère des Mines et de l'Industrie**

### **Secrétariat Général**

- **Secrétaire Général** : Medou Ebat El Veitassy, titulaire d'un diplôme Master 2 en Géologie, précédemment Chef de Service Laboratoire National des Travaux Publics

### **Administration Centrale**

- **Directeur Général des Mines** : Mohamed M'hamed, précédemment Directeur du Cadastre Minier.
- **Directeur cadastre** : Mohamed Mohamed Vall Mini, précédemment Chef de service des études et de la veille technologique à la Direction de la Géologie et de la Promotion Minière.

## **Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires**

### **Établissements Publics**

#### **Etablissement Portuaire de la Baie de Repos**

- **Directeur Général** : DIA Moctar Malal, précédemment Directeur Général de l'Agence Mauritanienne d'Information

#### **Marché aux Poissons de Nouakchott**

- **Directeur Général** : Idoumou Ahmed MEZID, précédemment Conseiller chargé de la Communication au Ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement

## **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire**

### **Établissements Publics**

#### **Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux (SNAAT)**

- **Directeur Général** : Mady Ould Taleb, précédemment Secrétaire Général du Ministère de la formation professionnelle, de l'artisanat et des métiers

## **Ministère de l'Elevage**

### **Secrétariat Général**

- **Secrétaire Général** : Dr Ahmed Ould Alal

### **Établissements Publics**

#### **Société des Abattoirs de Nouakchott**

- **Directeur Général** : Mohamed Mahfoud Ould El Kehil

## **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire**

### **Établissements Publics**

- **Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux**  
**Directeur Général** : Saleck OULD JELAL, Ingénieur statisticien, précédemment payeur au Ministère des finances.

## **Ministère de l'Équipement et des Transports**

### **Cabinet**

**Chargé de Mission** : NGaïde Abdoulaye, précédemment Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

### **Établissements Publics**

#### **Agence Nationale de l'Aviation Civile**

- **Directeur Général** : Mohamed Ould Baba Ahmed, précédemment Directeur Général Adjoint de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

- **Directeur Général Adjoint** : Mbodj Noudory ALiou, précédemment Directeur de la sécurité des aérodrômes à l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

**Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement**

**Cabinet**

- **Chargé de Mission** : Fah CHEIKH AHMED, titulaire d'un diplôme de Maîtrise en géographie.  
**Conseiller juridique** : Ahmed Mohamed Ely Amar, titulaire d'un diplôme de Maîtrise en Droit.

**Établissements Publics**

- **Agence Mauritanienne d'Information**  
**Directeur Général** : Mohamed Taghyoullah Al EDHEM